



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 63
Nombre de procurations : 19

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Delphine BLAYA
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine GOZZI
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	
	Monsieur Patrice CHATEAU	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Madame Céline RENAUD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à Monsieur Patrick CHAPUIS
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Rénovation de l'habitat privé - Programme d'Intérêt Général "Pacte Territorial France Rénov' (PT - FR') 2025-2029 : Co-financement de la Région Bourgogne-Franche-Comté 2025-2026 relatif aux animations dédiées aux professionnels

Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, labellisé Cit'ergie (European Energy Award), Dijon métropole, forte de son Plan Climat et Biodiversité, est engagée dans l'exercice de ses différentes compétences en faveur de la transition écologique de son territoire et de la lutte contre la précarité énergétique de ses habitants.

Au titre de sa politique de l'Habitat notamment, la Métropole accompagne la mutation du parc aux standards d'habitabilité, de confort, de qualité environnementale et de sobriété énergétique, dans le neuf comme dans l'existant.

Dijon métropole a mis en œuvre depuis une dizaine d'années différents programmes d'intervention en articulation et complémentarité avec les programmes nationaux :

- un service dédié, « Rénovéco », créé en 2016 avec l'appui de la Région, dont les missions s'articulent autour de deux axes principaux :

- d'une part, informer, conseiller et orienter les maîtres d'ouvrage dans la définition puis la concrétisation de leurs travaux, en maison individuelle comme en copropriété, avec un objectif, celui de viser la rénovation la plus performante en adéquation avec leurs besoins et leurs moyens financiers ;
- d'autre part, mobiliser l'ensemble de la chaîne des acteurs et professionnels dans l'évolution de leurs offres de service afin de répondre à la dynamique des projets ;

- un Programme d'Intérêt Général (PIG), dont le dernier en date a couvert la période 2018-2024, pour assurer l'accompagnement des projets éligibles aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ;

- un programme spécifique à l'habitat collectif baptisé « Coaching copro » ;

- une prise en charge des porteurs de projet non éligibles aux deux précédents dispositifs afin de les conseiller en terme de travaux à réaliser et leur apporter un appui dans leurs différentes démarches.

En outre et de manière ciblée, Dijon métropole a mis en œuvre en 2023, après avoir mené les études préalables, une première Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Copropriété pour la résidence « Champs Perdrix » située au sein de la Fontaine d'Ouche à Dijon en articulation avec le programme de renouvellement urbain. Deux autres copropriétés de ce quartier vont faire l'objet d'un accompagnement analogue au cours des années à venir. Dijon métropole a également retenu, après appel à manifestation d'intérêt, deux copropriétés, l'une à Dijon et la seconde située à Chenôve, afin d'expérimenter des mesures de soutien financier adaptées à des chantiers de rénovations globales techniquement complexes.

En 2024, l'État a souhaité décliner à l'échelle de l'entière du territoire national une organisation de « France Rénov' » basée sur une contractualisation avec les collectivités locales. Celle-ci s'est traduite par la signature du « Pacte territorial France Rénov' » de Dijon métropole le 16 janvier 2025 après approbation du document par délibération du conseil métropolitain le 28 novembre 2024.

Pour notre intercommunalité, cette nouvelle contractualisation 2025-2029 reprend les différents programmes d'intervention jusqu'à présent mis en œuvre qui répondent aux trois volets devant figurer dans le Pacte Territorial-France Rénov' :

- le guichet unique d'Information, de conseil et d'orientation des porteurs de projet ;
- l'animation de la dynamique territoriale en direction des maîtres d'ouvrage et des professionnels ;
- l'accompagnement personnalisé des porteurs de projet pour l'ensemble des thématiques de travaux (économies d'énergie, adaptation du logement au maintien à domicile, ...).

En termes d'activité annuelle, cette nouvelle contractualisation s'inscrit dans la continuité de la dynamique actuelle et repose ainsi, pour chaque année, sur l'accueil de 2 000 porteurs de projet et vise à accompagner 350 rénovations. Elle prévoit également des animations à destination des

porteurs de projets mais également des professionnels de l'immobilier et de la rénovation (syndics de copropriétés, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, notaires, banques, agents immobiliers, ...).

Le programme d'animations destinées aux professionnels repose notamment sur des ateliers de présentation du service Rénovéco et des différents parcours de rénovation, des visites de chantiers éco-réhabilités, des conférences ou webinaires thématiques (photovoltaïque, matériaux bio-sourcés, gestion des eaux pluviales, prise en compte de la bio-diversité, ...).

La Région Bourgogne-Franche-Comté a lancé un Appel à Projet permettant aux collectivités porteuses d'un Pacte Territorial France-Rénov' de bénéficier d'un co-financement, à hauteur de 30 %, sur les animations à destination des professionnels réalisées au cours des années 2025-2026. Ce co-financement régional est mobilisable en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) jusqu'à concurrence de 80 % des montants hors taxe de dépenses.

Dijon métropole a déposé son dossier à la date du 7 mai dernier sur la base d'un programme prévisionnel d'animations à destination des professionnels, tel que prévu dans le cadre de son Pacte Territorial France-Rénov'. Pour mémoire, celui-ci s'élèverait sur un total de dépenses de 55 000 € en 2025 et 2026. Ainsi, au vu des modalités d'intervention de chacune d'elles, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) participerait à hauteur de 50 % des dépenses réalisées, soit 27 500 € et le concours financier apporté par la Région au titre de son appel à projet pourrait s'établir à 16 500 €.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le co-financement de la Région Bourgogne-Franche-Comté, au taux maximum, des actions menées par Dijon métropole dans le cadre de son Pacte Territorial France-Rénov' à destination des professionnels au cours des années 2025 et 2026 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer avec la Région Bourgogne-Franche Comté tout document relatif à ce soutien financier spécifique ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette délibération ;
- **d'inscrire** les recettes au sein des budgets des années concernées.

SCRUTIN	POUR : 81	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 19 PROCURATION(S)	